Méthode de l'enquête « Les Champions de la croissance »

Le palmarès des Champions de la croissance 2023 est composé d'une liste de 500 entreprises ayant leurs sièges en France et qui ont réalisé entre 2018 et 2021 une croissance significative de leurs chiffres d'affaires. Il s'agit aussi bien de PME que de sociétés cotées en bourse.

Critères minimaux à respecter pour figurer au palmarès :

Pour être inclus dans le palmarès Les Champions de la croissance 2023, les entreprises devaient respecter les critères suivants :

- Avoir généré au minimum 100 000 euros de chiffre d'affaires en 2018
- Avoir généré au minimum 1 500 000 d'euros de chiffre d'affaires en 2021
- Être indépendante (ne pas être une filiale ou une succursale d'une autre entité)
- Avoir son siège en France
- Avoir une croissance principalement interne sur la période 2018 – 2021

Méthode de calcul des taux de croissance

Les taux de croissance annuels moyens sur la période 2018 - 2021 ont été calculés de la manière suivante :

$$\left(\frac{Chiffre\ d'affaires\ 2021}{Chiffre\ d'affaires\ 2018}\right)^{\frac{1}{3}} - 1 = Taux\ de\ croissance\ annuel\ moyen\ du\ chiffre\ d'affaires$$

Le taux de croissance absolu de la période 2018 - 2021 a été calculé en suivant la formule ci-dessous :

$$\left(\frac{\text{Chiffre d'affaires 2021}}{Chiffre\ d'affaires\ 2018}\right) - 1 = Taux\ de\ croissance\ absolu\ du\ chiffre\ d'affaires$$

Élaboration de la liste des entreprises candidates au concours

Avant la phase d'inscription, Statista a élaboré une liste d'entreprises ayant vraisemblablement le potentiel pour participer au concours. Pour identifier ces entreprises, Statista a utilisé des bases de données dont certaines étaient payantes (notamment Orbis), des listes de concours concernant les entreprises à forte croissance en France (par exemple le Deloitte Fast 50, Inc. 5000 Europe, 100 Start-up où investir de Challenges, Champions de la croissance 2022) ainsi que d'autres sources (sites de communiqués de presse, Grand Prix des entreprises 2021). Avec l'aide d'une base de données, nous avons pu identifier les 10 000 entreprises de tous secteurs d'activités ayant la plus grande croissance de chiffre d'affaires ou d'effectif salariés, et donc susceptibles de remplir les critères de participation au concours. Après cette phase d'indentification, nous avons procédé à une première vérification des critères de participation et avons exclu de la liste les entreprises ne répondant pas aux critères de participation.

Déroulement du concours

Toutes les entreprises identifiées par Statista ont été invitées par courrier et/ou par E-mail à s'inscrire au concours Les Champions de la croissance 2023. De plus, des annonces pour promouvoir le projet ont été publiées (en ligne et au format print) pour permettre à d'autres entreprises de prendre part au concours à partir des sites internet de Statista et des Echos. La période d'inscription s'est déroulée du 2 septembre 2022 au 22 octobre 2022. Durant cette période, Statista a soutenu les participants dans leurs démarches et récolté les données des entreprises. En plus d'un questionnaire en ligne à compléter, les entreprises ont dû renvoyer un formulaire de validation de leurs données concernant leurs chiffres d'affaires à Statista.

Statista a fait parvenir aux entreprises trois invitations par E-mail pour participer au concours.

Analyse et vérification des données

Toutes les données des entreprises qui se sont inscrites ont été vérifiées et analysées par Statista. Les données manquantes (nombre de salariés, adresse, etc.) ont été recherchées par la suite. Les entreprises qui ne respectaient pas les critères du concours ont été exclues de la liste. Les entreprises dont le business model consiste principalement à racheter des parts d'autres entreprises ont été exclues également. Le taux de croissance annuel moyen minimum pour figurer au palmarès est de 12,36 pourcents.

Avertissement

Le classement des champions de la croissance relève d'un processus complexe. Le fait d'être présent au sein du palmarès dépend des chiffres d'affaires des sociétés qui ont participé et qui respectaient les critères de participation. Le classement ne prétend pas être exhaustif.